



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier-2 février 2024, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée
(2024-2028)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Guinée (2024-2028)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La République de Guinée est un pays riche en minerais (bauxite, or, fer et diamants)¹ qui dispose d'un potentiel hydrologique et agricole considérable, mais seulement 25 % de ses terres arables sont effectivement cultivées². Le secteur de l'agriculture représente 27 % du produit intérieur brut (PIB) et emploie plus de 52 % de la population active. Le secteur industriel représente 29 % du PIB, et l'exploitation minière en représente 20 %. Le secteur informel représente 41 % du PIB et 96 % des emplois. En 2022, le PIB réel a augmenté de 4,8 %, l'inflation de 12,2 % et la dette publique de 35,5 %. Compte tenu de sa dépendance à l'égard de l'exploitation minière, l'économie du pays est très vulnérable aux fluctuations des prix des minéraux à l'échelle mondiale ainsi que du taux de change, ce qui a d'importantes répercussions sur les recettes fiscales³. La Guinée est également vulnérable aux changements climatiques, et se classe au 146^e rang sur 182 en matière de vulnérabilité et de préparation aux changements climatiques et au 115^e rang de l'indice mondial des risques climatiques. La résilience de l'économie guinéenne et sa capacité de transition vers une croissance verte et inclusive sont limitées⁴.

2. La population de la Guinée, de 13,5 millions d'habitants, vit principalement en milieu rural (64 %)⁵ et est composée d'une majorité de jeunes (77 % de la population est âgée de moins de 35 ans) et de femmes (52 % de la population). Près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national (soit 12 679 francs guinéens par personne et par jour). En 2018, l'indice de pauvreté multidimensionnelle s'élevait à 0,373 dans le pays, et ce type de pauvreté touche particulièrement les jeunes et les femmes. En 2022, la Guinée figurait parmi les 10 pays dont l'indice de développement humain était le plus faible (0,465)⁶. En 2021, elle était l'un des pays les plus inégalitaires en matière de genre, se classant au 182^e rang sur 191 de l'indice d'inégalité de genre⁷. Si les femmes représentent 31 % des membres du Conseil national de transition et 26 % du conseil des ministres⁸, les obstacles à l'égalité des genres restent nombreux, notamment les inégalités d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux ressources économiques et aux postes de décision, la violence fondée sur le genre et la participation limitée des femmes au dialogue politique, le tout étant exacerbé par des obstacles socioculturels. Les jeunes et les personnes handicapées doivent encore être davantage pris en compte dans les programmes de développement.

3. Après le changement de régime en septembre 2021 et une année de tensions, la situation sociopolitique s'est relativement stabilisée. Toutefois, le pays a été classé au 42^e rang sur 54 selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique en 2022, car plusieurs vulnérabilités sociopolitiques de longue date ont affaibli le tissu social et la sécurité des populations locales. Les difficultés rencontrées concernent notamment

¹ Ministère des mines et de la géologie de la République de Guinée (<https://mines.gov.gn/ressources/bauxite>)

² Politique nationale de développement agricole, Ministère de l'agriculture, 2017

³ Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (FAO, Gouvernement guinéen, PNUD), décembre 2018.

⁴ Perspectives économiques en Guinée, Perspectives économiques en Afrique, Banque africaine de développement, 2023.

⁵ Rapport d'analyse des résultats du recensement général de la population et du logement, 2017.

⁶ Rapport sur le développement humain, 2022.

⁷ *Libérer le potentiel des femmes et des filles – Le statut des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons en Guinée*, rapport de la Banque mondiale, 2023.

⁸ D'après plusieurs analyses de pays : plan national de développement économique et social, bilan commun de pays, évaluation indépendante du programme de pays et programme de référence intérimaire.

l'insuffisance de la gouvernance, des lacunes importantes en matière de protection sociale, de sécurité humaine et d'accès aux droits et à la justice, la violence liée aux processus électoraux, les désaccords politiques, l'incivilité croissante, une frontière de plus en plus poreuse et des difficultés d'accès à des emplois décents, aux services sociaux de base et aux solutions d'adaptation aux changements climatiques.

4. Pour résoudre ces problèmes, le Gouvernement a conçu un programme de référence intérimaire (2022-2025), aligné sur les objectifs du plan « Vision Guinée 2040 », qui s'articule autour de cinq axes, à savoir : a) la réforme institutionnelle ; b) le cadre macroéconomique et financier ; c) le cadre juridique et la gouvernance ; d) l'action sociale, l'emploi et l'employabilité des jeunes ; e) les infrastructures, la connectivité et l'assainissement.

5. Établi sur la base des priorités du Gouvernement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 définit trois priorités stratégiques, à savoir : l'accès et l'utilisation de services sociaux de base de qualité, équitables, durables et inclusifs, y compris en situation d'urgence ; une croissance durable et inclusive, qui crée de la richesse et des emplois décents, et qui réduit de manière significative la pauvreté et les inégalités, en particulier entre les genres et les régions ; la promotion d'institutions nationales et locales plus fortes, stables, crédibles et légitimes pour répondre aux aspirations de la population.

6. L'évaluation indépendante du programme de pays, achevée en 2022, a souligné le positionnement stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le pays et son rôle de premier plan dans l'obtention de résultats aux niveaux national et sectoriel. Elle souligne la valeur du soutien apporté par le PNUD, conformément au Plan-cadre de coopération, dans les domaines des élections, de la consolidation de la paix, des réformes du secteur de la sécurité, du système judiciaire et de l'administration, de la gouvernance financière, de la transformation de l'économie, de la création d'emplois décents et de l'autonomisation des femmes, y compris les interventions en aval qui ont apporté un soutien précieux à la création de moyens de subsistance durables et au renforcement de la résilience des communautés rurales.

7. Les enseignements tirés du programme en cours indiquent qu'il est impératif de créer des synergies entre les différentes composantes du programme dans le cadre de la transition politique, en étendant le soutien aux réformes centrales et structurelles de l'administration et de la fonction publique, ainsi que de mobiliser les parties prenantes au niveau local pour renforcer la résilience des communautés. En outre, il est important de trouver des points d'ancrage pour aligner les interventions liées au genre sur celles de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires.

8. Compte tenu des recommandations issues de l'évaluation indépendante du programme de pays, il convient d'adopter une approche thématique et territoriale ciblée pour relever les défis complexes en matière de développement et obtenir des résultats durables grâce à la fourniture d'un appui novateur à la gouvernance, à la paix, à la justice, à la sécurité, à la cohésion sociale, à la résilience des communautés, à la création d'emplois, au développement durable des entreprises, à la formation professionnelle et à l'autonomisation des jeunes. Le laboratoire d'accélération du PNUD soutiendra la mise en œuvre de solutions expérimentales réussies afin d'encourager l'innovation. La promotion des droits des femmes et leur autonomisation, ainsi que l'inclusion des populations vulnérables et des personnes handicapées, seront systématiquement intégrées dans la conception et l'exécution des projets.

II. Priorités du programme et partenariats

9. La théorie du changement repose sur l'efficacité des institutions et la qualité de la gouvernance pour conduire une transformation socioéconomique durable et garantir la fourniture de biens et de services de qualité de manière inclusive. Le renforcement des capacités techniques, technologiques et opérationnelles des institutions républicaines, judiciaires et de sécurité, ainsi que des entités centrales, déconcentrées et décentralisées, contribuera à la fourniture de services de qualité, accessibles et équitables qui garantissent l'inclusion, la transparence, la paix et la cohésion sociale. Offrir davantage de possibilités aux populations, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées, de participer à la prise de décision, à l'atténuation des risques liés à la sécurité et d'autres vulnérabilités ainsi qu'à un dialogue respectueux des droits humains contribuerait à leur bien-être ainsi qu'à la cohésion sociale. Renforcer les capacités en matière de planification et de statistique permettra d'améliorer la cohérence des interventions et de favoriser le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes publics, ce qui permettra à la Guinée d'être un pays sûr, respectueux des droits humains, doté d'institutions transparentes et responsables et dans lequel les populations, en particulier les femmes et les jeunes (filles et garçons), exercent leurs droits dans un environnement pacifique et participent aux prises de décisions qui affectent leur bien-être. Les populations guinéennes, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables, notamment celles vivant dans les zones défavorisées, doivent pouvoir participer activement à la croissance économique soutenue par une économie diversifiée, inclusive, équitable, durable et génératrice d'emplois décents. L'amélioration du climat des affaires et de l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables favorisera la création d'entreprises et de possibilités économiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation minière durables. Les populations et les institutions nationales, régionales et locales devraient avoir la capacité de mettre en œuvre des mesures appropriées dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, des économies verte et bleue et de la réduction des risques de catastrophe. Les populations des régions défavorisées devraient avoir accès à une énergie propre et abordable, grâce à des technologies novatrices. Des initiatives novatrices doivent être mises en place pour mobiliser des financements en faveur des objectifs de développement durable. D'une manière générale, le programme national vise à aider la population guinéenne à transformer durablement son modèle de développement et à éliminer les inégalités politiques, économiques et sociales.

10. Établi sur la base des consultations approfondies avec le Gouvernement guinéen et les partenaires nationaux, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Plan stratégique du PNUD 2022-2025 et de l'offre stratégique du PNUD pour l'Afrique, le programme aidera la Guinée à régler les problèmes structurels auxquels elle est confrontée dans le cadre de ses efforts visant à devenir un pays démocratique, pacifique et prospère. En tirant parti de ses réalisations et en s'appuyant sur son expérience et ses compétences, le PNUD aidera le système des Nations Unies pour le développement à réaliser deux des trois priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération, à savoir : la promotion d'une croissance économique durable et inclusive, qui crée de la richesse et des emplois décents, et qui réduit de manière significative la pauvreté, les inégalités sociales et les disparités géographiques (réalisation 2) ; la promotion d'institutions nationales et locales plus fortes, stables, crédibles et légitimes pour répondre aux aspirations de la population (réalisation 3).

11. Étant l'une des principales organisations de développement qui soutiennent l'exécution du Plan-cadre de coopération, le PNUD tirera parti de son avantage comparatif en matière de coordination et appliquera les six solutions types et les trois résultats du plan stratégique de manière intégrée. Grâce à ses conseils et à son expertise technique, le PNUD contribuera à ces priorités et encouragera l'adoption d'une approche centrée sur les personnes et sur les droits humains.

12. Les interventions du PNUD viseront à renforcer la transformation structurelle et économique et à accélérer l'innovation et le financement du développement. La participation sans exclusive de tous les groupes de population sera améliorée de façon à ne laisser personne de côté. Le programme sera mené en collaboration avec le programme des Volontaires des Nations Unies afin de faciliter l'exécution des programmes et des projets.

Gouvernance inclusive, cohésion sociale, état de droit et sécurité

13. Au titre de la réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération, le PNUD veillera à mettre en place des institutions fortes et inclusives, à promouvoir une gouvernance démocratique transparente et crédible, à favoriser l'égalité d'accès aux droits et à une justice de qualité pour toutes et tous, à renforcer le dialogue inclusif et la cohésion sociale, à améliorer la sécurité et à garantir l'accès sécurisé aux technologies émergentes pour la protection des personnes et des biens. En tant que partenaire spécial du processus démocratique, le PNUD soutiendra la mise en œuvre de la nouvelle constitution, la création de nouvelles institutions et la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Il s'agira de fournir une assistance technique, financière et opérationnelle en vue de l'éducation civique et électorale, de promouvoir une plus large représentation des femmes aux postes de direction et en politique, de faciliter l'élaboration de réformes juridiques, de politiques et de stratégies ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des interventions en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

14. Le PNUD établira des partenariats avec un large éventail de parties prenantes, notamment les ministères chargés de la justice, de la sécurité, de l'administration, de la décentralisation et des affaires étrangères, les autres organismes des Nations Unies, le Fonds pour la consolidation de la paix, l'Union européenne, les organismes bilatéraux de coopération au service du développement, les organisations de la société civile et les partis politiques, afin de renforcer les processus et les systèmes démocratiques, notamment en renforçant les capacités des organes électoraux, en améliorant l'éducation des électeurs et des électrices, en encourageant le dialogue politique et en promouvant la participation des citoyennes et des citoyens.

15. En partenariat avec le Gouvernement japonais et la Banque africaine de développement (BAD), le PNUD soutiendra la promotion de solutions numériques novatrices pour améliorer la prestation des services publics, et aidera notamment à formuler des stratégies et d'autres réformes visant à améliorer les écosystèmes numériques pour renforcer la responsabilité et la transparence.

16. En collaboration avec la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, le PNUD renforcera les capacités des structures nationales chargées de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre, d'évaluer et de soutenir la stratégie nationale de financement des objectifs de développement durable et intensifiera ses efforts en vue de coordonner l'aide publique et de mobiliser des ressources au moyen de la diplomatie économique et d'une coopération internationale diversifiée. Il apportera un soutien aux réformes visant à améliorer la gouvernance locale, la décentralisation, le développement local et la qualité de vie dans les zones urbaines grâce à des programmes d'assainissement communautaire et de logement social. Le PNUD participera à des initiatives plus vastes visant à améliorer la

gouvernance du système de sécurité humaine, un processus qui a été entamé et qui doit être renforcé grâce au volontariat et à d'autres formes de mobilisation des citoyennes et des citoyens. Une attention particulière sera accordée à la coopération Sud-Sud et à la contribution de la diaspora au développement économique et social du pays.

17. Dans les domaines de la justice, de la sécurité et de l'accès aux droits, le PNUD unira ses forces à celles du Fonds pour la consolidation de la paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du programme des Volontaires des Nations unies (VNU) pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions judiciaires et du secteur de la sécurité, en fournissant des équipements pour moderniser les infrastructures et en formant des juges, des avocats et des membres du personnel judiciaire et de sécurité afin d'améliorer l'efficacité des tribunaux et du système de sécurité. Le PNUD apportera un appui à la mise en place de mécanismes d'aide juridictionnelle gratuite ou à faible coût, tels qu'une aide à la préparation des procès pour les populations défavorisées et l'aide aux victimes défavorisées. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD contribuera aux efforts visant à renforcer les droits des femmes, à éliminer la discrimination et à prévenir et combattre la violence fondée sur le genre. Les capacités des organisations de la société civile et des médias seront renforcées de façon à garantir une diffusion et une application plus larges des textes juridiques et des décisions de justice.

18. Le PNUD contribuera à renforcer la cohésion sociale en soutenant le dialogue intercommunautaire, en renforçant les capacités locales de prévention des conflits et de gestion des crises, en formant des médiateurs locaux et en améliorant les mécanismes de règlement des conflits. Il mettra en œuvre des initiatives multisectorielles ciblant les zones de crise, en se concentrant sur l'atténuation des faiblesses et sur la prévention de l'intensification des conflits. Le PNUD établira des partenariats avec le HCDH, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la société civile et les responsables locaux, y compris les dirigeants religieux et traditionnels, les dirigeantes des organisations de femmes et les dirigeants de la jeunesse, afin de garantir une approche globale et efficace.

Transformation économique durable et inclusive et gestion durable des ressources naturelles

19. Au titre de la réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération, le PNUD se concentrera sur la mise en place de politiques publiques tenant compte des questions de genre et fondées sur des données afin d'accroître la participation des femmes à l'économie sur un pied d'égalité avec les hommes. En collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD apportera un appui à la prise en compte des questions de genre dans l'élaboration des politiques, notamment au moyen de la collecte et de l'analyse de données ventilées par genre et de la prise en compte des questions de genre dans les processus budgétaires. Le PNUD mobilisera les ressources nécessaires pour financer la transformation économique dans les domaines de l'exploitation minière et de l'agriculture durables grâce à l'adoption d'une approche axée sur la chaîne de valeur qui contribue à renforcer la résilience et à autonomiser les populations locales, y compris les femmes et les jeunes.

20. Le PNUD investira dans l'innovation, la transformation numérique, l'accès aux services de base, la création d'emplois décents, la protection sociale,

l'autonomisation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, la gestion efficace et efficiente des ressources naturelles et la transition vers des sources d'énergie renouvelables dans une démarche soucieuse de la résilience des communautés et des écosystèmes.

21. La transition vers une économie verte et bleue se situe au cœur de la diversification économique et de la durabilité du pays. Afin de soutenir la transformation des ressources minières et agricoles et de promouvoir les produits locaux, le PNUD collaborera avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC) en vue de mobiliser des ressources supplémentaires. Il renforcera ses partenariats techniques avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de soutenir les institutions responsables de la croissance des secteurs productifs en donnant la priorité à la réalisation des objectifs climatiques et à la création d'emplois décents grâce à l'adoption d'une approche intégrée et inclusive axée sur le développement territorial. Le PNUD veillera à tirer parti du potentiel agropastoral, hydrologique, minier, artisanal, touristique et culturel du pays, dans le cadre d'un processus de transformation structurelle, afin de favoriser l'innovation et la durabilité.

22. Le PNUD travaillera avec les banques et organisations de développement ainsi qu'avec le secteur privé pour encourager les investissements dans les secteurs productifs, tels que l'artisanat, la culture, l'écotourisme, l'énergie et les chaînes agroalimentaires, en particulier le riz et la pêche. Il établira des partenariats avec les pôles de recherche et d'innovation, les universités, les centres de formation technique, les organisations non gouvernementales, les organisations locales de bénévoles chargées de promouvoir la concertation et l'acceptation des politiques au niveau local, le système statistique national, les observatoires nationaux, les organisations professionnelles, les chambres consulaires et les associations d'acteurs économiques locaux. Pour faciliter la mise en œuvre de ces initiatives, le PNUD renforcera son partenariat avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la FAO.

23. Grâce aux contributions de l'ONUDI et du PAM, le PNUD renforcera les capacités des acteurs nationaux dans les secteurs productifs et soutiendra les acteurs économiques en renforçant les services d'appui financier et non financier au moyen de modèles novateurs afin de promouvoir la croissance économique à valeur ajoutée.

24. Le PNUD soutiendra les politiques et les programmes visant à promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, le développement local et la préservation des ressources naturelles dans les secteurs productifs clés, l'économie bleue et verte et l'économie numérique en renforçant les mécanismes de soutien et d'intégration durables par l'intermédiaire d'institutions offrant des services financiers et non financiers. Les interventions seront axées sur l'inclusion socioéconomique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. Elles seront mises en œuvre en collaboration avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement (BID), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, l'ONUDI, l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la FAO.

25. En collaboration avec l'Union européenne, la Banque africaine de développement, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et l'ONUDI, le PNUD soutiendra la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire opérationnel propre à faciliter les investissements verts pour favoriser une transition accélérée vers des énergies renouvelables et abordables, ainsi que les innovations

destinées à stimuler les systèmes productifs. Le soutien ainsi apporté en faveur de systèmes agroalimentaires inclusifs et intelligents face aux changements climatiques renforcera la résilience des populations locales face aux changements climatiques.

26. Le PNUD veillera à encourager l'adoption de solutions fondées sur la nature et d'autres pratiques durables dans le cadre de l'utilisation des ressources naturelles afin de réduire au minimum les effets négatifs sur le climat et d'améliorer les capacités d'adaptation aux changements climatiques. Il aidera le Gouvernement guinéen à honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, à élaborer et à mettre en œuvre le plan national d'adaptation et à renforcer les initiatives visant à favoriser la résilience des communautés, notamment au moyen de la participation citoyenne, du volontariat et de la participation de la population à la protection de la biodiversité.

III. Administration du programme et gestion des risques

27. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

28. Le PNUD encouragera l'adoption d'une approche par portefeuille et la mise en place de mécanismes de coordination aux fins de la mise en œuvre du programme de pays, l'objectif étant d'améliorer les synergies entre les programmes et d'optimiser l'efficacité et l'efficience des actions du bureau de pays.

29. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure, sur la base des politiques et procédures du PNUD. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

30. Le comité directeur du Plan-cadre de coopération coordonnera et orientera le programme de pays, et un comité de pilotage du programme sera établi au sein du PNUD avec la participation du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et d'autres partenaires concernés.

31. La politique de gestion globale des risques du PNUD et les normes sociales et environnementales associées seront appliquées lors de la préparation et de la mise en œuvre des projets, et une politique de diligence voulue en matière de droits humains et dans le secteur privé sera appliquée afin d'éviter tout risque opérationnel ainsi que tout risque d'atteinte à la réputation. Les risques suivants peuvent survenir au cours de la mise en œuvre du programme :

a) Des risques liés à la sécurité et des conflits communautaires fondés principalement sur des questions foncières et électorales, qui pourraient compromettre la participation de la population et des parties prenantes aux initiatives de développement. Le PNUD adoptera une approche participative mobilisant toutes les parties prenantes dans le cadre de la promotion des interventions du programme. Des mesures ciblées visant à renforcer la résilience des jeunes et des femmes, particulièrement exposés à l'instrumentalisation politique et sociale, seront mises en place en vue de rendre opérationnels les cadres de consultation et de dialogue visant

à orienter les efforts de règlement pacifique des conflits et des autres crises ayant trait à la sécurité ;

b) Des risques liés aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux pandémies, qui portent atteinte à la résilience des communautés et peuvent compromettre la participation de la population et des parties prenantes aux initiatives de développement. Le PNUD travaillera en collaboration avec les partenaires des Nations Unies, le Gouvernement et les communautés pour soutenir la mise en place d'une agriculture intelligente, la création d'espaces verts et de zones protégées et la mise en œuvre d'un plan de continuité des opérations afin de renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes et d'assurer l'exécution ininterrompue du programme. Des possibilités de reprogrammation seront proposées, le cas échéant ;

c) Des risques liés à l'instabilité institutionnelle et aux réformes successives, associés à des problèmes de crédibilité et de légitimité et à l'absence de consensus sur les questions sociopolitiques et les questions liées aux droits humains et à la réconciliation. Le PNUD élaborera une stratégie de plaidoyer afin de fournir au Gouvernement et aux commissions parlementaires des informations factuelles sur les axes du programme et de mobiliser un soutien dans les domaines prioritaires. Le PNUD élargira ses partenariats avec les organisations de la société civile et les médias afin d'accroître la sensibilisation du public et l'acceptation du programme. Il aidera également le Gouvernement à mettre en place un cadre de suivi des principales réformes en matière de services publics, de gestion administrative et de décentralisation ;

d) Des risques liés à l'incapacité de mobiliser des ressources adéquates pour atteindre les résultats du programme en raison de la complexité de la communauté des donateurs dans un pays en pleine transition politique. Le PNUD s'efforcera de mobiliser des ressources diversifiées en renforçant la participation du secteur privé et les financements novateurs, ainsi qu'en encourageant le financement public. Il élaborera et mettra en œuvre une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources ainsi qu'un plan d'action pour canaliser les efforts afin de tirer parti des possibilités de partenariats stratégiques et opérationnels avec le Gouvernement, d'autres partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les institutions financières internationales, les fondations et la diaspora. Le PNUD collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre des efforts conjoints de mobilisation de ressources. La stratégie de mobilisation des ressources visera à améliorer la communication et la visibilité des donateurs, en ciblant les donateurs non traditionnels. Le processus de transition ouvre la voie à plusieurs possibilités pour le programme en ce qu'il jette les bases nécessaires à la mise en place d'institutions, de structures et de systèmes de gouvernance solides et résilients ;

e) Des risques potentiels liés à l'inégalité des genres et à l'autonomisation des femmes, qui seront atténués par des mesures de plaidoyer renforcées auprès du Gouvernement et des partenaires financiers pour mobiliser des investissements en faveur d'une transformation plus durable dans ce domaine. En outre, en partenariat avec ONU-Femmes, le PNUD assurera la promotion de l'initiative HeForShe.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

32. Le PNUD préparera un plan quinquennal intégré de suivi et d'évaluation, qui sera mis à jour chaque année au niveau du programme et du projet, et qui servira de référence tout au long de la période couverte par le programme.

33. Le PNUD investira dans l'amélioration des informations statistiques nationales et dans des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, l'Institut national de la statistique et les services chargés des stratégies et du développement au sein des ministères concernés. Il restera attaché au respect de l'égalité des genres et au principe consistant à ne laisser personne de côté.

34. En collaboration avec le Gouvernement, les partenaires et les autres organismes des Nations Unies, le PNUD encouragera le suivi et l'évaluation inclusifs par l'intermédiaire du Groupe de suivi et d'évaluation interinstitutions, en adoptant des méthodes mixtes et novatrices de collecte et d'analyse des données et une approche fondée sur les droits humains et l'égalité des genres.

35. Dans les zones isolées, les données seront collectées en partenariat avec des tierces parties. Des mécanismes seront établis pour garantir la crédibilité des données recueillies. Les réunions du comité de pilotage du projet et du programme pourront se tenir à distance.

36. L'exécution du programme de pays et la progression vers les résultats escomptés feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de réunions de coordination et d'examens et d'évaluations semestriels et annuels directement liés au processus d'examen institutionnel du Plan-cadre de coopération. Pour étayer ces examens, le PNUD utilisera les données relatives aux indicateurs, les rapports d'activité détaillés sur les produits et les résultats au niveau des réalisations, les informations issues des visites sur le terrain et d'autres analyses menées pour informer la prise de décision et le système de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération. Tous les nouveaux projets seront soumis à une procédure d'assurance de la qualité et d'évaluation sociale et environnementale, et les risques recensés feront l'objet d'un suivi et de mesures d'atténuation au moyen d'interventions appropriées. Lors de la réunion annuelle du comité de pilotage, la théorie du changement, le cadre de résultats et d'allocation des ressources et le plan d'évaluation seront examinés et mis à jour en fonction de l'évolution de la situation du pays, des résultats obtenus et des enseignements tirés.

37. Au moins 5 % des ressources du programme seront affectées aux activités de suivi, d'évaluation et de collecte de données. Pour ce qui est de l'assurance qualité des projets, la politique prévue sera suivie. En outre, le marqueur de genre sera utilisé pour s'assurer que 60 % de tous les projets sont classés GEN 2 ou GEN 3, et qu'au moins 15 % des dépenses sont allouées à la promotion de l'égalité des genres.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Guinée (2024-2028)

Priorités nationales : axe 1 (réforme institutionnelle) ; axe 3 (cadre juridique et gouvernance)

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : d'ici à la fin de 2028, les populations, en particulier les femmes et les jeunes (filles et garçons), exercent leurs droits dans un environnement pacifique et participent aux prises de décisions qui affectent leur bien-être.

Objectifs et cibles de développement durable : 5, 10, 16, 17

Réalisation correspondante du plan stratégique : ne laisser personne de côté, une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1.1 : Classement selon l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique Niveau de référence (2022) : 41,2 % Niveau cible (2028) : 49 %	Source : Rapport Mo Ibrahim Fréquence de la collecte : biennale Entité responsable : Ministère du plan	Produit 1.1 : Les institutions républicaines, judiciaires et de sécurité, ainsi que les entités centrales, déconcentrées et décentralisées, disposent de capacités techniques, technologiques et opérationnelles accrues pour fournir des services de qualité, accessibles et équitables.	Institutions républicaines Ministères en charge de la justice, de la sécurité, de la promotion des femmes, de la jeunesse, de l'administration territoriale, de la défense, des affaires étrangères et de la planification Organisations non gouvernementales Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) Japon Union européenne HCDH ONU-Femmes Fonds pour la consolidation de la paix UNICEF FNUAP Programme des Volontaires des Nations Unies	Ressources ordinaires 22 361,75 Autres ressources 31 448,95
Indicateur 1.2 : Taux de participation aux élections (législatives et présidentielle) Niveau de référence (2020) Élection présidentielle : 78 % Élections législatives : 58,4 % Niveau cible (2028) Élection présidentielle : 85 % Élections législatives : 65 %	Source : Cour constitutionnelle Fréquence de la collecte : quinquennale Entité responsable : Ministère de la décentralisation	Indicateur 1.1.1 : Nombre d'institutions disposant des capacités techniques, technologiques et opérationnelles nécessaires pour fournir des services de qualité Niveau de référence (2022) : Institutions républicaines : 2 Institutions judiciaires : 2 Institutions chargées de la sécurité : 4 Entités centrales : 7 Entités déconcentrées/décentralisées : 30 Niveau cible (2028) : Institutions républicaines : 9 Institutions judiciaires : 8 Institutions chargées de la sécurité : 11 Entités centrales : 16 Entités déconcentrées/décentralisées : 130 Source : Ministère de la justice et Ministère de l'administration du territoire Fréquence de la collecte : annuelle		
Indicateur 1.3 : Pourcentage d'occupation des postes, par sexe, âge, handicap et groupe de population dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes délibérants ; b) la fonction publique ; c) les organes judiciaires.	Source : rapport du Ministère du travail et de la fonction publique, Parlement Fréquence de la collecte : biennale Entité responsable : Ministère du travail et de la fonction publique, Parlement			

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Niveau de référence (2022) : a) organes délibérants : hommes : 84,2 % ; femmes : 15,8 % b) fonction publique : hommes : 68,8 % ; femmes : 31,2 % c) organes judiciaires : hommes : 93,8 % ; femmes : 6,2 % Niveau cible (2028) : a) organes délibérants : hommes : 70 % ; femmes : 30 % b) fonction publique : hommes : 60 % ; femmes : 38 % c) organes judiciaires : hommes : 70 % ; femmes : 30 %		Indicateur 1.1.2 : Nombre de membres du personnel des services de détection et de répression et d'autres parties prenantes (Parlement, administrations publiques, institutions judiciaires, institutions de défense des droits humains, organisations de la société civile) dont les capacités ont été renforcées en matière d'égalité des genres et de droits humains. Niveau de référence (2022) : Parlement : 34 Administration publique : 100 Institutions judiciaires : 50 Institutions de défense des droits humains : 15 Organisations de la société civile : 60 Niveau cible (2028) : Parlement : 76 Administration publique : 200 Institutions judiciaires : 150 Institutions de défense des droits humains : 20 Organisations de la société civile : 160 Source : Ministère du plan Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.1.3 : Nombre d'institutions nationales dotées de fonctions renforcées d'administration publique et de gouvernance de base aux fins de l'amélioration de la prestation de services et de la sécurité des populations locales (indicateur 2.3.1 du plan stratégique) Niveau de référence (2022) : 30 Niveau cible (2028) : 130 Source : Ministère du plan et Ministère de la décentralisation Fréquence de la collecte : annuelle Produit 1.2 : Renforcement de la capacité de la population, en particulier des femmes et des jeunes, à participer à la prise de décision et à promouvoir le dialogue en vue d'une cohésion sociale durable.		

Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
		Indicateur 1.2.1 : Nombre d'initiatives, de politiques et de stratégies nationales et locales visant à protéger et à promouvoir : a) la participation de la société civile dans la sphère publique et sa contribution au développement durable, b) les espaces et les mécanismes inclusifs ainsi que les capacités en faveur du dialogue public et public-privé, c) l'accès à des informations fiables sur les questions d'intérêt public (indicateur 2.4.5 du plan stratégique). Niveau de référence (2022) : a) 3 ; b) 4 ; c) 2 Niveau cible (2028) : a) 8 ; b) 9 ; c) 5 Source : Ministère de l'administration du territoire Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.2 : Pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilité dans les administrations publiques et privées Niveau de référence (2022) : 23 % Niveau cible (2028) : 30 % Ministère de la promotion féminine Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.3 : Nombre de jeunes volontaires engagés en faveur de la prévention des conflits, de la cohésion sociale ou de la participation citoyenne Niveau de référence (2022) : Femmes : 2 840 ; hommes : 3 160 Niveau cible (2028) : Femmes : 4 000 ; hommes : 6 000 Source : Agence nationale du volontariat jeunesse Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.4 : Nombre de jeunes volontaires participant à la fourniture d'un soutien aux institutions publiques au niveau national et local dans les domaines de la justice, de la planification locale et de l'agriculture pour promouvoir une gouvernance		

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
		inclusive et un accès équitable aux services sociaux de base. Niveau de référence (2022) : Femmes : 330 ; hommes : 478 Niveau cible (2028) : Femmes : 930 ; hommes : 1 078 Source : Agence nationale du volontariat jeunesse Fréquence de la collecte : annuelle Produit 1.3 : Les institutions responsables de la sécurité humaine et les communautés ciblées, y compris dans les zones frontalières, sont dotées des capacités nécessaires pour atténuer les risques et la vulnérabilité en matière de sécurité. Indicateur 1.3.1 : Nombre d'institutions nationales dotées des capacités nécessaires pour améliorer : a) la sécurité des communautés et b) la gestion des conflits, des risques et des catastrophes. Niveau de référence (2022) : a) 2 ; b) 3 Niveau cible (2028) : 8 [a) 3 ; b) 5 Source : Ministères chargés du plan, de la sécurité et de la décentralisation Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.3.2 : Nombre de localités frontalières bénéficiant de la mise en œuvre de plans d'action pour la consolidation de la paix, la réconciliation nationale, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et la prévention de l'extrémisme violent. Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2028) : 10 Entité responsable : Ministère de la décentralisation Fréquence de la collecte : annuelle Produit 1.4 : Renforcement des capacités institutionnelles de façon à garantir l'inclusion, la transparence, la responsabilité et la paix.		

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
		Indicateur 1.4.1 : Existence (a) et mise en œuvre (b) d'une politique tenant compte des questions de genre visant à accroître la transparence et la responsabilité dans les processus démocratiques. Niveau de référence (2022) : a) non, b) non Niveau cible (2028) : a) oui, b) : oui Source : Parlement Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.4.2 : Nombre de systèmes tenant compte des questions de genre élaborés et mis en œuvre pour prévenir la violence et consolider la paix. Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2028) : 6 Source : Parlement Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.4.3 : Nombre de politiques, de stratégies, d'initiatives et de plans d'action nationaux et locaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix (indicateur 3.2.1 du plan stratégique). Niveau de référence (2022) : 57 Niveau cible (2028) : 70 Entité responsable : Ministère de la décentralisation Fréquence de la collecte : annuelle		

Priorités nationales : axe 2 (cadre macroéconomique et financier) ; axe 4 (action sociale, emploi et employabilité) ; axe 5 (infrastructures, connectivité et assainissement)

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, les populations guinéennes, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes vulnérables, notamment celles vivant dans les zones défavorisées, participent activement à la croissance économique soutenue par une économie diversifiée, inclusive, équitable, durable et génératrice d'emplois décents.

Objectifs de développement durable : 1, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16 et 17

Réalisation correspondante du plan stratégique : transformation structurelle, notamment transitions verte, inclusive et numérique.

*Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles
Toutes les données sont ventilées par genre et par âge*

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Indicateur 2.1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par genre et par âge

Niveau de référence (2019) : 43,7 % (moyenne) ; hommes : 42,8 % ; femmes : 44,6 %

Niveau cible (2028) : 37 %

Source : enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages

Fréquence : Tous les 4 ans

Entité responsable : Ministère du plan

Produit 2.1 : Renforcement des capacités et des partenariats correspondants des institutions publiques aux niveaux national et local pour formuler, mettre en œuvre et assurer le suivi et l'évaluation de politiques et de programmes publics efficaces tenant compte des questions de genre, du climat et de l'emploi des jeunes.

Ministères chargés de l'agriculture, de la pêche, du commerce, des petites et moyennes industries et entreprises, de l'emploi, des mines, du tourisme, de la culture, de l'environnement, de la promotion des femmes, de la jeunesse, de la décentralisation, de l'énergie et des transports

Ressources ordinaires
15 105,00

Autres ressources
52 953,60

Indicateur 2.2 : Taux d'accroissement des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % les plus pauvres de la population, par rapport à celui de l'ensemble de la population. (Objectif de développement durable n° 10.1.1)

Niveau de référence (2022) : 30 % des ménages les plus pauvres comptent pour 13,9 % de la consommation totale.

Niveau cible (2028) : 30 %

Source : enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages

Fréquence : Tous les 4 ans

Entité responsable : Ministère du plan

Indicateur 2.1.1 : Nombre de politiques ou de programmes élaborés et mis en œuvre qui tiennent compte des questions de genre, du climat ou de l'emploi des jeunes.

Niveau de référence (2022) : 29

Niveau cible (2028) : 57

Source : Ministère du plan

Fréquence de la collecte : annuelle

Organisations internationales et non gouvernementales
Organisations d'agriculteurs ruraux

Chambres consulaires

Populations locales

FAO, ONUDI, FIDA, OIT, PAM, OIM, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes, programme VNU, FEM, FVC, BAD, BID, BEI, Union européenne, Banque mondiale, Japon, Belgique

Indicateur 2.1.2 : Nombre d'institutions possédant des connaissances ou des compétences techniques et fournissant des services efficaces en matière de planification, de budgétisation et de financement afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Niveau de référence (2022) :

Niveau local : 10

Niveau national : 4

Indicateur 2.3 : Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Source : Banque mondiale

Fréquence : Tous les 5 ans

Entité responsable : Ministère de l'énergie

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles Toutes les données sont ventilées par genre et par âge</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
grâce à une plus grande capacité d'énergies renouvelables par rapport à la capacité énergétique totale (objectif de développement durable n° 12.a.1). Niveau de référence (2022) : 65,44 % Niveau cible (2028) : 70 %		Niveau cible (2028) : Niveau local : 80 Niveau national : 8 Source : Ministère du plan Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.3 : Nombre d'accords de partenariat signés, y compris avec des organismes des Nations Unies, pour mettre en œuvre des politiques publiques et des stratégies sectorielles qui tiennent compte du genre, du climat et de l'emploi, et qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Niveau de référence (2022) : 21 Niveau cible (2028) : 43 Source : Ministère du Plan, rapports de l'Union africaine Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.4 : Nombre d'initiatives de coopération au service du développement (y compris la coopération Sud-Sud) et de partenariats participatifs (y compris avec la diaspora guinéenne) élaborés et mis en œuvre Niveau de référence (2022) : Coopération Sud-Sud : 2 Partenariats participatifs : 0 Niveau cible (2028) : Coopération Sud-Sud: 10 Partenariats participatifs : 1 Source : Ministère du plan Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.4 : Nombre d'institutions dotées de dispositifs de collecte et d'analyse de données produisant des données ventilées permettant de suivre		

Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles Toutes les données sont ventilées par genre et par âge	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		les progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs de développement durable ; • Méthodes conventionnelles de collecte de données • Systèmes d'établissement de rapports administratifs • Sources de données novatrices (indicateur 1.1.2 du plan stratégique) Niveau de référence (2022) : 5 Niveau cible (2028) : 10 Source : Ministère du plan Fréquence de la collecte : annuelle Résultat 2.2 : Amélioration de l'accès des personnes vulnérables, des femmes et des jeunes vivant dans les zones ciblées à l'emploi productif et aux possibilités économiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation minière, ainsi qu'aux possibilités offertes par les solutions intelligentes en matière de climat.		
		Indicateur 2.2.1 : Nombre d'emplois décents créés dans les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation minière, par groupe cible. Niveau de référence (2022) : Femmes : 3 500 ; jeunes : 2 023 ; personnes vulnérables : 345 Niveau cible (2028) : Femmes : 8 530 ; jeunes : 10 046 ; personnes vulnérables : 860 Source : Ministères de l'environnement, de l'agriculture et des mines Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.2.2 : Nombre d'initiatives ou de programmes durables élaborés au sein des chaînes de valeur du secteur productif en faveur des femmes, des		

*Indicateurs de l'exécution des produits,
niveaux de référence et niveaux cibles
Toutes les données sont ventilées par
genre et par âge*

*Source des données, fréquence de la
collecte et entité responsable*

*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux
cibles)*

*Principaux partenaires ou cadres de
partenariat*

*Montant indicatif des
ressources, par réalisation
(en dollars des États-Unis)*

jeunes, des personnes vulnérables et des petites et
moyennes industries et entreprises

Niveau de référence (2022) : 15

Niveau cible (2028) : 45

Source : Ministères de l'environnement, de
l'agriculture et des mines

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 2.2.3 : Nombre de femmes, de jeunes, de
personnes vulnérables et de bénéficiaires de programmes
de soutien (financier ou non) qui ont créé des emplois
décentés et des entreprises durables dans des secteurs à
forte valeur ajoutée.

Niveau de référence (2022) :

Femmes : 1 514 ;

jeunes : 18 ;

personnes vulnérables : 0

Niveau cible (2028) :

Femmes : 2 791 ;

jeunes : 600 ;

personnes vulnérables : 100

Source : Ministère du commerce, de l'industrie et des
petites et moyennes entreprises

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 2.2.4 : Nombre de jeunes utilisant les
technologies et les services numériques de manière à
améliorer leur vie (indicateur E.1.3 du plan
stratégique)

Niveau de référence (2022) : Femmes : 0 ; hommes : 0

Niveau cible (2028) : Femmes : 150 ; hommes : 150

Source : Agence nationale du volontariat jeunesse

Fréquence de la collecte : annuelle

Résultat 2.3 : Les communautés vivant dans les
régions défavorisées ont accès à une énergie propre
et abordable, grâce à des technologies novatrices.

Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles Toutes les données sont ventilées par genre et par âge	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Indicateur 2.3.1 : Nombre de personnes ayant accès à une énergie propre, abordable et durable (indicateur 5.1.1 du plan stratégique) Niveau de référence (2022) : Femmes : 6 240 ; hommes : 6 160 ; milieu rural : 12 263 Niveau cible (2028) : Femmes : 263 900 ; hommes : 243 600 ; milieu rural : 507 500 Source : Ministères de l'environnement et de l'énergie Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.3.2 : Augmentation de la capacité des installations d'énergies renouvelables (indicateur 5.2.1 du plan stratégique) Niveau de référence (2022) : énergie solaire : 250 kilowatts-crête (kWc), énergie hydraulique : 94 kilowatts (Kw) Niveau cible (2028) : énergie solaire : 2 540 kWc, énergie hydraulique : 250 Kw Source : Ministères de l'environnement et de l'énergie Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 2.4 : La population et les institutions nationales, régionales et locales ont la capacité d'appliquer les mesures appropriées dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, des économies verte et bleue et de la réduction des risques de catastrophe.		
		Indicateur 2.4.1 : Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives de protection de la nature et de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles (indicateur 4.1.1 du plan stratégique)		

Indicateurs de l'exécution des produits,
niveaux de référence et niveaux cibles
Toutes les données sont ventilées par
genre et par âge

Source des données, fréquence de la
collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux
cibles)

Principaux partenaires ou cadres de
partenariat

Montant indicatif des
ressources, par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Niveau de référence (2022) : Femmes : 51 253 ;
hommes : 47 310

Niveau cible (2028) : Femmes : 136 089 ; hommes :
168 174

Source : Ministère de l'environnement

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 2.4.2 : Superficie des forêts et des terres
forestières restaurées ou protégées (indicateur 4.1.2
du plan stratégique)

Niveau de référence (2022) : 7 612 ha

Niveau cible (2028) : 12 712 ha

Source : Ministère de l'environnement

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 2.4.3 : Nombre de personnes ayant adopté
de bonnes pratiques en matière de gestion des
ressources naturelles, de résilience et d'adaptation
aux changements climatiques et de réduction des
risques de catastrophe

Niveau de référence (2022) : Femmes : 2 650 ;
hommes : 2 410

Niveau cible (2028) : Femmes : 68 218 ; hommes :
62 862

Source : Ministère de l'environnement

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 2.4.4 : Volume des ressources mobilisées
dans le secteur des économies verte et bleue

Niveau de référence (2022) : 11 000 000 dollars

Niveau cible (2028) : 37 200 000 dollars

Source : Ministère de l'environnement

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 2.4.5 : Nombre de structures nationales ou
locales chargées du suivi des normes

*Indicateurs de l'exécution des produits,
niveaux de référence et niveaux cibles
Toutes les données sont ventilées par
genre et par âge*

*Source des données, fréquence de la
collecte et entité responsable*

*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux
cibles)*

*Principaux partenaires ou cadres de
partenariat*

*Montant indicatif des
ressources, par réalisation
(en dollars des États-Unis)*

environnementales et sociales dont les capacités ont
été renforcées

Niveau de référence (2022) : 1

Niveau cible (2028) : 3

Source : Ministère des mines

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 2.4.6 : Existence (a) et mise en œuvre (b)
d'une stratégie relative à l'économie bleue pour la gestion
intégrée des ressources en eau

Niveau de référence (2022) : a) non ; b) non

Niveau cible (2028) : a) oui ; b) oui

Source : Ministères de la pêche et de l'environnement

Fréquence de la collecte : annuelle